

Commune de Sauveterre

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du mercredi 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 9 avril à 21 heures 12 mn, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame POUILLON Anne-Marie, Maire.

Convocation du 31 mars 2025.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : Mr BELVEZE Jean-Marc, Mr BROCARD Mathieu, Mr COENEN Charles, Mme GRIMAL Sonia, Mme POUILLON Anne-Marie, Maire ; Mme VERDIÉ Christelle.

Présents : 6

Procurations : 2

Votants : 8

Absents : Mr CAT Jean-Claude a donné procuration à Mme GRIMAL Sonia ; Mme BELVEZE Carole ; Mr DESPRATS Laurent ; Mme FUTTERSACK Christine a donné procuration à Mr COENEN Charles ; Mr GRIMAL Vincent.

Secrétaire de séance : Mr COENEN Charles

Madame le Maire remercie les membres présents et ouvre la séance à 21 h 12 mn.

Pour rappel, lecture de l'ordre du jour ainsi que du procès-verbal du précédent conseil municipal en date du 23 janvier 2025 :

Une délibération avait été ajoutée à l'ordre du jour : délibération portant sur les modifications statutaires du SDE 82

- Délibération portant sur la régularisation foncière des voies existantes « Chemin de Bertrand » - Autorisation de signer l'acte définitif.

Procès-verbal du 23/01/2025 approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Délibération portant sur le transfert au SDE 82 de la compétence optionnelle « éclairage public » investissement et maintenance
- Délibération portant sur le remplacement du matériel informatique du secrétariat de mairie
- Délibération vote du compte de gestion 2024
- Délibération vote du compte administratif 2024
- Délibération vote affectation des résultats 2024
- Délibération vote du budget primitif 2025
- Délibération vote du taux des taxes et des contributions directes 2025
- Délibération vote des subventions aux associations locales

DÉLIBÉRATIONS :

1. Délibération portant sur le transfert au SDE 82 de la compétence optionnelle « éclairage public »

Suite à la réalisation de l'audit du SDE 82, la commune doit délibérer pour statuer sur le transfert ou non de la compétence optionnelle de l'éclairage public en investissement ainsi que de la maintenance au SDE 82

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 8 Abstention : 0 Exprimés : 8 Contre : 0 Pour : 8

2. Délibération portant sur le remplacement du matériel informatique du secrétariat de mairie

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que le support informatique windows 10 touche à sa fin le 31 décembre 2025. L'ordinateur du secrétariat vieillissant va donc être impacté.

Mme Le Maire précise que Microsoft ne fournira plus les éléments suivants :

- Support technique pour tous les dysfonctionnement
- Mises à jour logicielles
- Mises à jour ou correctifs de sécurité

L'ordinateur du secrétariat de la mairie pourra continuer de fonctionner un certain temps mais sans les mises à jour logicielles de sécurité, il sera beaucoup plus vulnérable aux virus et aux logiciels malveillants.

A l'avenir, la meilleure protection antivirale s'obtiendra avec le support informatique de windows 11. L'ordinateur actuel est trop ancien et ne supportera pas la mise en place du nouveau support.

Mme Le Maire propose de remplacer le poste de travail informatique du secrétariat en suivant le descriptif du cahier des charges transmis par le service informatique du CDG 82.

Après prise de connaissance des offres remises, le Conseil Municipal accepte le changement du poste informatique du secrétariat de la Mairie et retient la proposition de l'entreprise **OCCITAWEB INFORMATIQUE** pour un montant de **1898.00 € HT** ; (TVA non applicable, art 293 B du CGI).

Il autorise Madame Le Maire à signer le devis et à commander le remplacement du poste informatique du secrétariat de la mairie et dit que les dépenses inhérentes au changement du poste informatique seront inscrites au chapitre et article correspondant du budget prévisionnel de 2025.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 8 Abstention : 0 Exprimés : 8 Contre : 0 Pour : 8

3. Délibération vote du compte de gestion 2024

Le compte de gestion est le reflet du compte administratif à la différence qu'il est réalisé par la Trésorerie de Moissac.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 8 Abstention : 0 Exprimés : 8 Contre : 0 Pour : 8

4. Délibération vote du compte administratif 2024

Investissement :

Dépenses :	Prévu :	79 570.48
	Réalisé :	52 991.82
	Reste à réaliser :	6 700.00

Recettes :	Prévu :	79 570.48
	Réalisé :	47 504.00
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement :

Dépenses :	Prévu :	220 577.48
	Réalisé :	164 635.55
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes :	Prévu :	220 577.48
	Réalisé :	235 539.53
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : - 5487.82

Fonctionnement : 70 903.98

Résultat global : 65 416.16

Mme Le Maire n'a pas pris part au vote et est sortie de la salle du conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 7 Abstention : 0 Exprimés : 7 Contre : 0 Pour : 7

5. Délibération vote affectation des résultats 2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2024,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	30 394.95
- Un excédent reporté de :	40 509.03
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	70 903.98
- Un déficit d'investissement de :	5 487.82
- Un déficit des restes à réaliser de :	6 700.00
- Soit un excédent de financement de :	12 187.82
-	

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

- RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 :	EXCÉDENT	70 903.98
- AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :		12 187.82
- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) :		58 716.16
- RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	DÉFICIT	5 487.82

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 8 Abstention : 0 Exprimés : 8 Contre : 0 Pour : 8

6. Délibération vote du Budget Primitif 2025

Madame le Maire, soumet au conseil municipal les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement :

Dépenses : 39 441.18

Recettes : 51 629.00

Fonctionnement :

Dépenses : 253 144.00

Recettes : 253 144.00

Pour rappel, total budget :

Investissement :

Dépenses : 51 629.00 (dont 6 700.00 de RAR)

Recettes : 51 629.00 (dont 0.00 de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 253 144.00 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 253 144.00 (dont 0.00 de RAR)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 8 Abstention : 0 Exprimés : 8 Contre : 0 Pour : 8

7. Délibération Vote du taux des taxes des contributions directes pour l'année 2025

Madame Le Maire indique qu'il est nécessaire de voter les taux des taxes des contributions directes qui serviront au calcul du produit fiscal attendu au budget communal 2025.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- VOTENT le maintien des mêmes taux qu'appliqués pour l'année 2024, à savoir :
 - Taxe foncière propriété bâtie : 40.91 %
 - Taxe foncière propriété non bâtie : 58.68 %
 - Taxe d'habitation : 12.95 %
 - Cotisation Foncière des entreprises (CFE) : 21.87 %
- ACCEPTENT que ces taux de référence 2024 soient appliqués aux bases d'impositions prévisionnelles de 2025 transmises par les services de la DGFIP pour amener le produit fiscal attendu au budget communal de 2025.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 8 Abstention : 0 Exprimés : 8 Contre : 0 Pour : 8

8. Délibération vote des subventions aux associations locales

Madame le Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Dans le cadre du budget primitif que nous venons d'adopter, je vous propose d'attribuer des subventions communales à plusieurs associations locales dont l'activité contribue à l'intérêt public de notre commune par le renforcement des liens sociaux et de l'animation du village, et l'organisation d'activités qui répondent à l'attente des habitants.

Les subventions communales que je vous propose d'attribuer sont les suivantes :

- ACCA DE CHASSE SAUVETERRE : 200.00 €
- ADMR 70.00 €
- ALMA 35.00 €
- ASSO LOUS FESTAIRE : 400.00 €
- ASSO MEDAILLE MILITAIRE (Mr DESSEAUX Henry) : 50.00 €
- CHORALE DE SAUVETERRE : 200.00 €
- COMICE AGRICOLE LAUZERTE : 100.00 €

- FNACA CANTON DE LAUZERTE :	200.00 €
- MOULINS DU QUERCY	50.00 €
- POMPIERS AMICALE DE LAUZERTE :	150.00 €
- SANTÉ BLANC EN QUERCY	300.00 €
- VAIRON CAZEEN :	100.00 €
- DIVERS :	140.00 €

TOTAL : 2000.00 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 8 Abstention : 0 Exprimés : 8 Contre : 0 Pour : 8

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

1. Lors du dernier conseil d'école qui a eu lieu en mars, l'institutrice a demandé s'il était possible d'installer un chauffe-eau pour l'école.
2. La prochaine journée citoyenne aura lieu le 17 ou le 24 mai. La date sera prochainement arrêtée.
3. Une réunion d'information et de travail aura bientôt lieu concernant le déplacement des containers à ordures ménagères près du cimetière de Sauveterre.
4. Des devis ont été demandés auprès de l'entreprise de Mr DESSEAUX pour l'enrochement du chemin derrière la mairie.
5. Le mardi 1^{er} avril 2025, Tarn et Garonne Conseil Collectivités (TGCC) ainsi qu'un groupe d'élus s'est rendu à la salle des fêtes de Sauveterre concernant le projet de rénovation de la salle des fêtes et celui de l'agrandissement du cimetière de Bley.

Suite à cette première visite, un compte-rendu a été établi détaillant les besoins de la commune ainsi que les grandes étapes à suivre pour la réalisation des projets accompagné par TGCC.

Une réunion est prévue le 17/04 à 16 h 00 à la mairie afin de travailler sur les différents projets.

A cette occasion, les documents résultant de l'audit du SDE 82 concernant l'éclairage public et les économies potentiellement réalisables seront également étudiés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 35.